



## Liquidation de communaute

-----  
Par Josy41

Bonjour à tous,

Je suis en liquidation de communaute nous avons fait 1PV de difficulte, nous sommes repasse devant le juge qui a tranché. Retour chez le notaire

Mon ex époux refuse de signer le partage, il n'a pas répondu aux convocation du notaire qui a fait un PV de carence. J'ai tout remis à mon avocat qui m'a informé qu'elle interrogeait le juge pour qu'elle prenne position sur la suite à donner et apres 5 mois d'attente elle demande à mon notaire si il à respecter les articles 1367 et 1373 du code procédure civile, suite au pv de carance je pensais qu'il fallait demander l'homologation et maintenant il fo que le notaire demande à mon ex époux de se faire représenter il a un délai de 3 mois pour répondre, je ne comprend pas bien car il fait le mort et aujourd'hui il a encore le choix si nous ne trouvons pas d'accord il faudra encore un pv de difficultés ? Cela va durer combien de temps. Je n'ai plus confiance en mon avocat j'ai l'impression que tout est fait contre moi et mon ex époux à tous les droits. Entre le PV. De carence cela fait 8 mois de perdu. Que dois je faire? Pour en sortir merci à ceux qui pourront m'aider.cordialement